



## TARIFS / ANNÉE SCOLAIRE 2017- 2018

Délibération communautaire du 30 mars 2017  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

### ■ DROITS D'INSCRIPTION : Tableau au recto du présent document

- ◆ Tarifs applicables à l'enseignement traditionnel, aux classes à horaires aménagés (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) et aux parcours personnalisés.
- ◆ Gratuité des études (sauf frais de dossiers) pour les classes à horaires aménagés du CE1 au CM2 et de la seconde à la terminale, les étudiants en musicologie de l'Université de Franche-Comté suivant le parcours 1 « Musique et Arts » (cours de Formation musicale et Pratiques collectives uniquement).
- ◆ **Les frais de dossiers sont forfaitaires et sont dus en totalité pour toute inscription au conservatoire : 34 € pour l'année scolaire 2017/2018** (dossier, documents pédagogiques, enveloppes, courriers, photo, copies musicales).
- ◆ Sur les droits de scolarité deux tarifs différents sont appliqués en fonction du lieu de domiciliation des élèves :
  - « **Grand Besançon** » aux personnes prouvant domiciliation dans l'une des 70 communes de l'Agglomération du Grand Besançon (par une quittance de loyer, d'électricité, une taxe d'habitation... de moins de trois mois). **Les tarifs sont calculés en fonction des revenus** à savoir le quotient familial de la CAF (ou du quotient familial classique, si non allocataire CAF): les élèves ou les familles doivent produire, obligatoirement au moment du dépôt du dossier d'inscription ou de réinscription, la dernière attestation de quotient familial CAF (ou avis d'imposition sur les revenus de 2015 reçu en 2016 si pas allocataire CAF). Le tarif retenu sera appliqué pour toute l'année scolaire. En l'absence de ces documents, le tarif maximum est appliqué sans possibilité de recours ultérieur. **Les droits de scolarité sont minorés en fonction du nombre d'inscrits d'une famille au Conservatoire.**
  - « **Hors Grand Besançon** » pour les personnes extérieures au Grand Besançon.

### ■ FACTURATION

- ◆ En cas d'inscription dans plusieurs « cursus complet » et « parcours personnalisés », l'usager acquittera autant de participations que de cursus suivis.
- ◆ Un acompte de 50% sur les droits de scolarité et 100 % des frais de dossier sont perçus en novembre suite à l'admission définitive de l'élève. Le deuxième acompte de 50 % sur les droits de scolarité est ensuite facturé en avril ainsi que les locations d'instruments.
- ◆ En cas d'inscription en cours d'année scolaire, le conservatoire appliquera un prorata temporis forfaitaire sur les droits de scolarité (après vacances de Toussaint : facturation à 75 % ; à partir de janvier : facturation à 60 %). En cas de cas de démarrage tardif (attribution tardive d'une place par le Conservatoire suite à liste d'attente), les droits de scolarité seront facturés à hauteur de 75% (les frais de dossier restent dus en totalité).
- ◆ Toute admission en cours d'année sera subordonnée au préalable à décision de la Direction du Conservatoire.
- ◆ Un échelonnement du paiement des factures en 6 fois maximum pourra être étudié et accordé en lien avec la trésorerie du Grand Besançon.
- ◆ Suspension des droits de scolarité : Pour raisons médicales, une suspension des droits de scolarité (les frais de dossier restent dus) pourra être accordée. La durée de suspension devra être a minima de 2 mois. Un certificat médical justificatif devra être joint à la demande écrite adressée à Monsieur le Directeur du Conservatoire. Un prorata temporis sera alors appliqué sur la facturation des droits de scolarité.
- ◆ Annulation des droits de scolarité et des droits d'inscription : Tout désistement ou abandon d'une discipline devra être signalé obligatoirement par courrier adressé à M. le Directeur du conservatoire. La date de réception du courrier faisant foi, le Conservatoire, appliquera un prorata temporis forfaitaire sur les droits de scolarité (les frais de dossier restent dus en totalité) :
  - paiement de 30% des droits de scolarité avant les vacances de Toussaint
  - paiement de 50 % des droits de scolarité des vacances de la Toussaint au 31 décembre,
  - paiement de la totalité des droits de scolarité à partir du 1er janvier.
- ◆ Il ne sera pas appliqué de facture de prorata temporis sur les locations d'instruments après la facturation d'avril.
- ◆ Tout manquement au paiement des droits d'inscription aura pour conséquence l'interdiction d'inscrire l'élève concerné au Conservatoire l'année suivante.

### ■ LOCATION D'INSTRUMENT

- ◆ **Tarif location instruments : 22 € / mois**
- ◆ Les élèves ou familles dont le quotient familial CAF (ou le quotient familial classique, si non allocataires CAF) est inférieur à 501€ bénéficient d'une réduction de 50 % sur le tarif de location des instruments.
- ◆ Le prêt d'instrument peut être accordé, sous réserve de disponibilité.
- ◆ Un contrat sera signé entre l'emprunteur et le conservatoire. L'emprunteur devra contracter une assurance garantie avaries diverses (bris, vol et transport).
- ◆ Les tarifs intègrent la location de l'instrument ainsi que la prise en charge financière par le conservatoire des frais d'entretien courant de l'instrument.

# GRILLE TARIFAIRE 2017-2018 DES DROITS DE SCOLARITÉ

→ Tout élève doit s'acquitter des FRAIS DE DOSSIER [montant forfaitaire de 34 euros] .

ÉLÈVES GRAND BESANÇON																					ÉLÈVES HORS GRAND BESANÇON		
selon QF ( en € ) *	TRANCHE 1		TRANCHE 2		TRANCHE 3		TRANCHE 4		TRANCHE 5		TRANCHE 6		TRANCHE 7		TRANCHE 8		TRANCHE 9		TRANCHE 10		Tous QF confondus		
	[0-250]	[251-500]	[501-700]	[701-850]	[851-1000]	[1001-1600]	[1601-2200]	[2201-3000]	[3001-4000]	[4001 et +]													
<b>CURSUS COMPLET * Musique / Danse / Théâtre</b>																							
Cycle Eveil et Découverte : Atelier éveil musical « Suzuki »		0€	44€	66€	83€	99€	110€	114€	119€	123€	128€	143€											
Cycle Eveil et Découverte : • Ateliers Découverte Instrumentale (ADI) • Atelier Initiation Danse • Atelier Voix		0€	79€	118€	147€	177€	196€	204€	212€	220€	228€	273€											
CYCLE 1		T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2		
		0€	0€	128€	168€	193€	252€	241€	315€	289€	378€	321€	420€	334€	437€	347€	454€	359€	470€	372€	487€	519€	630€
CYCLE 2 et CYCLE 3 (année d'orientation + cycle court : délivrance CEM, CEC, CET)		T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2		
		0€	0€	130€	180€	196€	270€	244€	338€	293€	405€	326€	450€	339€	468€	352€	486€	365€	504€	378€	522€	522€	522€
Cycle 3 Spécialisé (délivrance DEM, DEC, DET) Cycle 4 Perfectionnement		T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2		
		0€	0€	144€	190€	215€	285€	269€	356€	323€	428€	359€	475€	374€	494€	388€	513€	402€	532€	417€	551€	551€	551€
Cursus musique sans instruments		0€	68€	102€	128€	153€	170€	177€	184€	190€	197€	272€											
<b>PARCOURS PERSONNALISÉS</b>																							
Pratiques collectives		0€	47€	71€	89€	106€	118€	123€	128€	133€	137€	150€											
Pratiques individuelles (15 min)		0€	80€	120€	150€	180€	200€	208€	216€	224€	232€	345€											
Pratiques individuelles (30 min)		0€	128€	192€	240€	288€	320€	333€	346€	358€	371€	552€											
<b>CHAM / CLASSE PRATIQUE VOCALE</b>																							
Classe à pratique vocale (Jean Macé)		GRATUITÉ																					
CHAM Ecoles primaires		GRATUITÉ																					
CHAM Collèges		MÊME FRAIS DE SCOLARITÉ QUE ÉLÈVES EN CURSUS COMPLET																					
CHAM Lycée		GRATUITÉ																					
<b>ÉTUDIANTS FACULTÉ MUSICOLOGIE FRANCHE-COMTÉ</b>																							
Formation musicale uniquement		GRATUITÉ																					

2 / 2

**LEXIQUE**  
CEM : certificat d'étude musicale  
CEC : certificat d'étude chorégraphique  
CET : certificat d'étude théâtrale  
DEM : diplôme d'étude musicale  
DEC : diplôme d'étude chorégraphique  
DET : diplôme d'étude théâtrale

\* QF : Quotient familial CAF ou Quotient familial classique si pas allocataire CAF  
QF = (revenu net annuel imposable 2015 (reçu en 2016) / 12 mois)

Nombre de parts fiscales

\* CURSUS COMPLET : Discipline dominante avec Formation musicale (dont Culture et Déchiffrage) et/ou pratiques collectives et intégrant toutes UV.

\* T2 : Tarif T2 = Tarifs pour les disciplines suivantes : piano, orgue, harpe, chant, clavecin, percussions, danse, art dramatique

\* T1 : Tarif T1 = Tarifs pour toutes les autres disciplines

	Famille avec 2 inscrits	Famille avec 3 inscrits	Famille avec 4 inscrits	Famille avec 5 inscrits et +
<b>Réduction pour les élèves du Grand Besançon sur facturation des droits de scolarité</b>	- 5 %	- 10 %	- 20 %	- 35 %